



# RÊVES & VISIONS ANNONCIATEURS EN ISLAM

الرؤى والأحلام

COMPRENDRE LE  
MONDE DES SONGES ET  
SES SIGNIFICATIONS

TRADUCTION DU LIVRE DU CHEIKH

**ABDULAZIZ  
ET-TARIFI**

## Préface

Cet ouvrage est le fruit des efforts de plusieurs frères et sœurs anonymes, visant à diffuser la science de manière gratuite et explicite au plus grand nombre. L'œuvre originale a été traduite, dans le souci de retranscrire les écrits de la manière la plus fidèle possible au texte original.

Vous pouvez également participer à cette œuvre de bien en diffusant cet ouvrage au plus grand nombre, soit physiquement en imprimant la version simplifiée et en la partageant avec votre entourage ou dans les lieux de culte autour de vous, soit par le biais de la version digitale, afin de contribuer à cet acte de bien et d'obtenir une part de la récompense.

Vous pouvez accéder gratuitement à ces différentes versions (imprimable/digital) via le QR code suivant :



Nous demandons au Seigneur, le Très-Haut, d'accepter notre œuvre.

# Note du lecteur :

(page dédiée aux notes que le lecteur pourra faire durant sa lecture)

## Introduction :

Les visions et les rêves sont liés à la nature innée de l'homme, telle qu'elle a été créée par Allah, le Tout-Puissant. Le Messager d'Allah, paix et bénédictions sur lui, a expliqué la valeur de la vision véridique, en disant qu'elle constitue une partie de quarante-six parties de la prophétie. Mentir à propos des visions est un grand péché. Celui qui interprète les rêves doit être perspicace, bien informé des circonstances du rêveur et de la vision, avec l'intention de bénéficier aux gens et de leur faciliter les choses, en leur annonçant le bien et en les avertissant du mal.

Louange à Allah, Seigneur des mondes. Que la prière, la paix et les bénédictions soient sur notre Prophète Muhammad, ainsi que sur sa famille, ses compagnons et ceux qui les suivent avec bienveillance jusqu'au Jour du Jugement.

Parler de la prophétie et de ses parties nécessite de multiples sessions. La prophétie a une position éminente et élevée. Il suffit de dire qu'Allah, le Tout-Puissant, en a fait la source et la finalité de l'obligation religieuse. Allah, le Glorifié et Exalté, a préservé la religion de cette communauté, de sorte que le faux ne peut l'atteindre ni de face ni de dos. Allah, le Tout-Puissant, s'est engagé à préserver son fondement, comme Il l'a dit : "En vérité, c'est Nous qui avons révélé le Rappel, et c'est Nous qui en sommes gardien" (Al-Hijr: 9). Allah, le Tout-Puissant, a accordé une faveur à cette communauté en préservant sa religion par la préservation de son Livre, qu'Il a rendu décisif, une distinction claire, une explication et une guidance pour quiconque cherche la guidée.

Quant à celui qui veut dévier, s'égarer et errer, il s'accroche à ses passions et prend ses désirs pour divinité. Il peut même s'attacher à certaines apparences des preuves tirées des paroles d'Allah, le Glorifié et Exalté, et des paroles du Messager d'Allah, paix et bénédictions sur lui. Ainsi, il s'égare et dévie parce qu'il a suivi ses passions avant de considérer le texte. C'est pour cela qu'Allah, le Tout-Puissant, a dit dans Son Livre sublime : "Quant à ceux qui ont dans leur cœur une déviation, ils suivent ce qui est équivoque en cela, cherchant la fitna et cherchant son interprétation" (Al-Imran: 7).

Si cela est vrai pour la révélation, les paroles d'Allah, le Glorifié et Exalté, et les paroles du Messager d'Allah, paix et bénédictions sur lui, lorsque l'homme les regarde avec suspicion ou cherche à y confirmer ses passions, alors à plus forte raison pour ce qui n'est pas une explication ni une guidance, et qui peut comporter des erreurs et des vérités, il trouvera aussi ce qu'il veut.

Parler des visions et des rêves est un sujet aux multiples facettes. Notre discours se concentrera sur les fondements de cette science, sa relation avec les paroles d'Allah, le Tout-Puissant, et celles du Messager d'Allah, paix et bénédictions sur lui. Nous aborderons également sa relation avec la nature humaine et les capacités qu'Allah, le Glorifié et Exalté, a implantées dans l'âme humaine, ainsi que les dons qu'Il a accordés à l'homme parmi les talents qui puisent dans les voies de l'invisible et de la révélation.

Tout comme Allah, le Glorifié et Exalté, a donné à l'homme des responsabilités à accomplir pendant son état d'éveil pour suivre le chemin de

la guidée, Il lui a également accordé, dans son sommeil, des accès à la vérité, parfois de manière conjecturale et parfois de manière certaine. Cela permet à l'homme de distinguer le faux du vrai, et Allah, le Glorifié et Exalté, a voulu par cela apporter du bien à cette communauté.

Parler des visions et des rêves, ainsi que des recherches les concernant, implique de mentionner ce qui a été abordé en termes de fondements, soit explicitement, soit implicitement. Cela peut également inclure des analogies basées sur l'absence de différences, ou des comparaisons dans certains domaines où l'on discutera des aspects les plus courants. Ce sujet est très vaste. Nous aborderons les points les plus importants de cette science, et nous parlerons de plusieurs questions liées à l'interprétation des rêves. Nous établirons certains fondements en nous appuyant sur ce qui est perceptible, ainsi que sur ce que le Messager d'Allah, paix et bénédictions sur lui, a expliqué concernant certaines de ces questions et leurs règles.

Allah, le Glorifié et Exalté, a fait des visions l'un des accès à l'invisible. Il les a également rendues, par Sa Sagesse, un moyen de distinguer le véridique du menteur. De même, elles servent de signes et d'indices permettant de reconnaître le chemin du bien et celui du mal, la voie de la guidée et celle de l'égarement, ainsi que tout ce qui est bénéfique pour le croyant. Elles contiennent aussi des indications et une guidance pour l'incroyant, s'il cherche la direction et l'orientation. Allah, le Glorifié et Exalté, a fait des visions des annonces joyeuses et des avertissements pour les serviteurs.

# Note du lecteur :

(page dédiée aux notes que le lecteur pourra faire durant sa lecture)

<b>Préface.....</b>	<b>1</b>
<b>L'ANNONCE DE BONNES NOUVELLES PAR LES VISIONS.....</b>	<b>9</b>
<b>LES PARTIES CONCERNÉES PAR LES VISIONS ET LES RÊVES.....</b>	<b>11</b>
<b>LE CHOIX DE L'HOMME QUANT AU TYPE DE SA VISION.....</b>	<b>13</b>
<b>LES TYPES DE VISIONS ET LEURS CATÉGORIES.....</b>	<b>13</b>
<b>LA MAÎTRISE DE LA VISION PAR L'HOMME.....</b>	<b>15</b>
<b>LA COMPRÉHENSION ET LA PERCEPTION DES VISIONS CHEZ LES HUMAINS.....</b>	<b>16</b>
LA COMPRÉHENSION DES VISIONS ET LEUR PERCEPTION CHEZ LES HUMAINS...	17
<b>L'INTERPRÉTATION DES RÊVES SELON LA LOI ISLAMIQUE.....</b>	<b>20</b>
<b>LA CONNAISSANCE DU BIEN ET DU MAL DANS LES VISIONS.....</b>	<b>26</b>
<b>LA VARIABILITÉ DU VRAI ET DU FAUX DANS LES VISIONS.....</b>	<b>27</b>
TYPES DE VISIONS.....	27
FACTEURS INFLUENÇANT LA PRÉCISION.....	27
INTERPRÉTATION CORRECTE.....	27
INTERPRÉTATION INCORRECTE.....	28
NÉCESSITE D'EXPERTS DANS LE SUJET.....	28
ERREURS DES EXPERTS.....	28
<b>RAISON POUR LAQUELLE CERTAINES VISIONS SONT CORRECTES ET D'AUTRES INCORRECTES.....</b>	<b>29</b>
<b>ON PEUT RECONNAÎTRE L'AUTHENTICITÉ D'UN RÊVE À TRAVERS DIVERS ASPECTS :</b>	<b>32</b>
CLARTÉ DU RÊVE :	32
ÉTAT DU RÊVEUR :	32
LE MÉRITE DU LIEU DU RÊVE.....	35
L'ÉTAT DE LA PERSONNE VUE DANS LE RÊVE.....	35
APPLIQUER LA VISION ET L'UTILISER COMME ARGUMENT.....	36
<b>QUELQUES SIGNES INDIQUANT QU'UN RÊVE VIENT DE SATAN :</b>	<b>37</b>
<b>CONCILIATION DES HADITHS CONCERNANT LES DIFFÉRENTES PARTIES DE LA PROPHÉTIE RELATIVES A LA VISION.....</b>	<b>39</b>
CRITÈRES À RESPECTER LORS DE LA NARRATION DES VISIONS.....	40
LE MENSONGE DANS LES RÊVES.....	42
ASPECTS DE LA GRAVITÉ DU MENSONGE DANS LES RÊVES.....	42
<b>L'INFLUENCE DU TEMPS ET DU LIEU SUR LA VÉRACITÉ DES RÊVES.....</b>	<b>46</b>
<b>LES ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE L'INTERPRÉTATION DU RÊVE DU PROPHÈTE PAR ABOU BAKR AS-SIDDIQ, QUE LA PAIX ET LES BÉNÉDICTIONS D'ALLAH SOIENT SUR LUI.....</b>	<b>49</b>
CELA SOULÈVE PLUSIEURS POINTS :	50
<b>AGIR EN FONCTION DES REVES.....</b>	<b>51</b>
<b>L'INVERSION D'UN RÊVE DE MAUVAIS AUGURE EN UN RÊVE DE BONNE NOUVELLE</b>	<b>52</b>
<b>RACONTER SON RÊVE.....</b>	<b>53</b>
DES POINTS IMPORTANTS POUR L'INTERPRÈTE LORS DE L'INTERPRÉTATION DES REVES :	54



•LA PRUDENCE CONTRE LE MENSONGE DANS L'INTERPRETATION DES REVES.....	54
L'INTERPRÉTATION D'UN RÊVE PAR L'INTERPRÈTE LORSQUE CELUI-CI A PLUSIEURS ASPECTS.....	56
PRUDENCE LORS DU RÉCIT DES RÊVES.....	57
CONNAÎTRE L'ÉTAT DU RÊVEUR.....	58
ASSUMER L'INTERPRETATION DES REVES.....	58
LA PRUDENCE DANS L'INTERPRÉTATION SANS CONNAISSANCE.....	59
EXAMINER LES INDICES DU RÊVE AVANT DE L'INTERPRÉTER.....	61
<b>LES QUESTIONS.....</b>	<b>63</b>
LES CONDITIONS REQUISES POUR INTERPRETER LES REVES.....	63
L'INTERPRETATION DES REVES ENTRE CERTITUDE ET CONJECTURE.....	65
<b>Quatrième de couverture.....</b>	<b>67</b>

## L'ANNONCE DE BONNES NOUVELLES PAR LES VISIONS.

Allah, le Glorifié et le Sublime, a indiqué que les visions sont une grande bénédiction pour le croyant, apportant plus de bonheur et de proximité, contrairement aux autres. C'est pourquoi Allah, le Glorifié et le Sublime, a dit dans Son Livre sublime : "Ils ont une bonne nouvelle dans la vie de ce monde et dans l'au-delà" [Yunus:64]. Cela se réfère à ceux qui ont cru et qui étaient pieux ; ils ont la bonne nouvelle dans la vie de ce monde et dans l'au-delà.

L'interprétation de cette bonne nouvelle a été donnée par le Prophète, paix et bénédictions sur lui. Il a expliqué que cela se réfère à la vision pieuse que l'homme voit ou qui lui est montrée, comme cela est rapporté dans le hadith de Yahya ibn Abi Kathir, d'Abu Salama, d'Ubada, qu'Allah soit satisfait de lui. Il dit : "J'ai interrogé le Messager d'Allah, paix et bénédictions sur lui, au sujet de la parole d'Allah, le Glorifié et le Sublime : 'Ils ont une bonne nouvelle dans la vie de ce monde et dans l'au-delà' [Yunus:64]. Il répondit : 'Tu m'as posé une question à laquelle personne ne m'a posé avant toi. Il dit : c'est la vision que voit l'homme pieux ou qui lui est montrée.'" Ce hadith est élevé (authentique) et suffisant. Cette interprétation a également été rapportée par plusieurs exégètes. Elle a été rapportée d'Abdullah ibn Abbas, qu'Allah soit satisfait de lui, comme mentionné par Ibn Jarir al-Tabari dans un hadith de

Sa'id ibn Jubayr, transmis d'Abdullah ibn Abbas. Elle a également été rapportée d'Urwa ibn al-Zubayr, comme mentionné par l'imam Malik dans son livre Al-Muwatta, dans un hadith de Hisham ibn Urwa, transmis par son père. Elle a également été mentionnée par Mujahid ibn Jabr, comme rapporté par Ibn Jarir al-Tabari dans son Tafsir. Elle a aussi été rapportée dans un hadith de Layth ibn Abi Sulaym, transmis par Mujahid ibn Jabr, indiquant que cela se réfère à la vision que voit l'homme pieux ou qui lui est montrée.

Allah, le Très-Haut, a fait une faveur à Ses serviteurs en faisant des visions un moyen de connaître ce qui est incertain pour l'homme en termes de bien et de mal. Ainsi, l'homme reçoit une bonne nouvelle s'il est dans le bien, et un avertissement s'il voit quelque chose qui nécessite la prudence. Il y aura plus de détails sur la question de prendre en compte et de se fier aux visions, que ce soit en matière d'ordre, d'interdiction, ou entre les deux.

Allah, le Très-Haut, a montré Sa faveur envers certains de Ses prophètes en faisant d'eux des interprètes de visions. Comme Allah, le Glorifié et le Sublime, a favorisé Son prophète Yusuf (Joseph), qu'Allah soit satisfait de lui, en lui enseignant l'interprétation des rêves, cela fut une grâce de Sa part, exalté soit-Il. L'interprétation des récits fait référence à l'interprétation des visions, comme cela a été expliqué par plusieurs exégètes. Mujahid ibn Jabr, Qatada et d'autres ont rapporté que cela se réfère à l'interprétation des visions.

# LES PARTIES CONCERNÉES PAR LES VISIONS ET LES RÊVES

Les visions et les rêves ont des sources, et ces sources peuvent être regroupées en catégories ou en niveaux :

La première est la vision elle-même, sur laquelle l'homme n'a aucun contrôle, car elle vient d'Allah, le Tout-Puissant. Elle peut aussi être un rêve provenant du diable, ou encore des murmures de l'âme. Plus de détails sur ces distinctions seront abordés par la suite.

Et l'autre source est l'interprétation, qui est une chose extérieure à l'homme, et cela dépend de la justesse ou de l'erreur, selon la maîtrise de cette science par l'individu.

De même, cela dépend de l'état du rêveur, car une vision ne peut se réaliser que par un rêveur qui la voit, et il n'y a pas de limite quant au sexe du rêveur, que ce soit un homme ou une femme, un jeune ou un vieux, un croyant ou un mécréant. Les savants divergent sur la fréquence de certains types de visions. En effet, les visions peuvent être perçues par les jeunes et les vieux. Un jeune enfant peut avoir une vision valide, comme dans le cas de la vision de Yusuf (Joseph) – paix soit sur lui – lorsqu'il a vu onze étoiles, le soleil et la lune se prosterner devant lui, comme mentionné dans la sourate Yusuf. Il a eu cette vision alors qu'il était encore un jeune garçon n'ayant pas atteint l'âge

de la puberté. Les visions peuvent également être perçues par les adultes, comme cela est bien connu.

Les visions peuvent également provenir d'un mécréant, comme ce fut le cas pour le roi d'Égypte, ainsi que pour plusieurs païens. Par exemple, Kisra (Chosroes) a vu la prophétie du Messager d'Allah (paix et bénédictions d'Allah sur lui) dans un rêve, de même que la tante du Prophète (paix et bénédictions d'Allah sur lui), 'Atika, lorsqu'elle a vu un signe annonçant la mission prophétique de Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). D'autres exemples de ce type existent également. Les savants divergent sur la manière dont ces visions se réalisent, si cela relève de la prophétie ou de l'écoute clandestine, comme c'est le cas pour certaines parties de la révélation que les devins dérobent. Davantage de détails seront fournis à ce sujet, si Allah le permet.

Il faut également considérer la nature de l'individu en relation avec la vision, qui est l'une de ses sources. Des précisions supplémentaires seront données à ce sujet.

## **LE CHOIX DE L'HOMME QUANT AU TYPE DE SA VISION.**

Les visions comportent des aspects sur lesquels l'homme a le choix, selon son habileté, et ce choix dépend de la capacité et de la maîtrise de l'individu. Cela se manifeste dans l'interprétation. Quant à ce sur quoi l'homme n'a aucun contrôle, c'est le type de vision. L'homme n'a pas la possibilité de choisir de voir le bien ou le mal, sauf en prenant les mesures nécessaires. En effet, si une personne suit les voies de la rectitude, de la guidance et de la protection, elle verra généralement une vision qui lui indique le bien ou la met en garde contre le mal. Cela se comprend du verset général d'Allah le Tout-Puissant : "Ils ont la bonne nouvelle dans la vie présente et dans l'au-delà" [Younous : 64]. Le choix ici réside dans les mesures prises, et non dans la vision elle-même.

## **LES TYPES DE VISIONS ET LEURS CATÉGORIES**

Les visions et les rêves nécessitent une explication détaillée de leurs types et de leurs catégories. Nous n'avons pas besoin de nous plonger dans les détails, car le Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) les a déjà classés, comme rapporté dans un hadith authentique :

“Les visions sont de trois types : une bonne vision qui vient d’Allah, un discours de l’âme qui vient de soi-même, et une vision qui attriste l’homme et qui vient du diable.”

Ainsi, elles se divisent en trois catégories : rahmânienne, psychologique et diabolique.

1. Les visions rahmâniennes : Elles sont celles que l’homme voit et qui l’encouragent à faire le bien ou l’avertissent du mal. Elles apportent de la joie à l’homme par leur vérité.

2. Les visions psychologiques : Elles correspondent aux pensées de l’homme. Lorsque quelqu’un pense intensément à quelque chose pendant son état de veille, il peut le voir en rêve. Si la vision est liée aux préoccupations et aux pensées de l’homme, c’est un discours de l’âme.

3. Les visions diaboliques : Elles sont celles qui attristent ou effraient l’homme sans qu’il en comprenne la raison, et elles proviennent généralement du diable.

Les visions d’Allah ont des signes, tout comme les discours de l’âme et les rêves diaboliques ont leurs propres signes distinctifs.

# LA MAÎTRISE DE LA VISION PAR L'HOMME

Les visions sont liées à la nature innée de l'homme, qu'Allah le Tout-Puissant a créée en lui. Elles ne sont pas une condition contrôlée et dépendent de l'esprit. Ainsi, une personne insensée ou un enfant peut voir quelque chose et raconter sa vision telle qu'elle l'a vue. Ce qui relève de la responsabilité et de l'obligation se passe à l'état de veille, comme l'a dit le Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) :

> "Le stylet est levé pour trois personnes : ... et parmi eux, celui qui dort jusqu'à ce qu'il se réveille."

Le "stylet" ici fait référence à l'instrument symbolique utilisé pour écrire les bonnes et les mauvaises actions d'une personne. Selon la tradition islamique, chaque individu a deux anges (Kiraman Katibin) qui enregistrent toutes ses actions. Lorsqu'une personne dort, ses actions ne sont pas enregistrées parce qu'elle n'est pas en état de responsabilité ou de conscience. Le Prophète (paix et bénédictions d'Allah sur lui) explique que les actions des personnes exemptées, comme celles qui dorment, ne sont pas prises en compte jusqu'à ce qu'elles soient en état de pleine conscience et de responsabilité.

Lorsque le dormeur voit une vision et la raconte, cela fait partie des exceptions que l'homme perçoit en état de sommeil et rapporte à l'état de veille. Cette obligation concerne la transmission, non la vision elle-même. En



effet, l'homme n'a pas de contrôle sur la vision en elle-même, mais sur la transmission de ce qu'il a vu. Il doit raconter la vision telle qu'il l'a vue, sans ajouter ni retrancher quoi que ce soit. Davantage de détails seront donnés à ce sujet, si Allah le permet.

## **LA COMPRÉHENSION ET LA PERCEPTION DES VISIONS CHEZ LES HUMAINS**

Les visions sont liées à la nature innée de l'homme, comme mentionné précédemment. Ainsi, elles peuvent être vues par les mécréants et d'autres personnes, et elles existent tant que l'espèce humaine et la capacité intellectuelle existent. Même si l'intellect est imparfait, tant qu'il y a perception, l'homme peut avoir des visions. C'est pourquoi la science des visions et de leur interprétation a été présente chez de nombreux philosophes anciens, comme les philosophes grecs et romains, ainsi que les philosophes indiens.

Il est rapporté que plusieurs philosophes grecs, tels que Galien, Aristote, et Artémidore, ainsi que d'autres, s'intéressaient à ces disciplines en les réglementant, en les codifiant et en les interprétant. Ils ont écrit plusieurs ouvrages sur ce sujet. Artémidore, par exemple, a écrit cinq ouvrages, qui ont été traduits en arabe et sont également disponibles dans plusieurs langues, telles que l'anglais, le français et l'hindi.

## **LA COMPRÉHENSION DES VISIONS ET LEUR PERCEPTION CHEZ LES HUMAINS**

Ces sciences, en termes de compréhension et de connaissance, dépendent de la capacité de l'homme à explorer ce domaine. Pour ce qui est des sciences, si l'homme veut établir des bases pour chaque savoir qu'il acquiert, cela renvoie à une philosophie que beaucoup de gens pourraient contester. En effet, l'homme ne peut découvrir une information qu'il n'a pas perçue à travers les canaux de l'ouïe, qui atteignent son cœur. Il est bien connu que les voies de la perception chez l'homme sont l'ouïe, la vue et le toucher.

Cependant, il existe d'autres voies par lesquelles l'homme peut percevoir, notamment l'esprit humain pendant le sommeil. Par exemple, une personne privée de la vue peut voir certaines choses en rêve comme une réalité. Cela représente un type de réflexion de ce que l'homme perçoit sans utiliser la vue.

De même, les sensations que l'homme perçoit par le toucher, l'odorat et autres sens transmettent ces connaissances au cœur. L'homme compile alors ces informations diverses et éparses pour en faire un savoir cohérent, unifiant ainsi des éléments disparates. Plus ces éléments sont nombreux, plus il acquiert de subtilités dans la connaissance, au point de croire parfois qu'il a découvert quelque chose de totalement nouveau. Ces éléments, en réalité, sont dispersés et l'homme les rassemble grâce à un mélange de sommeil et d'éveil, ou à une combinaison d'ouïe et de vue, ce qui aboutit à une certaine connaissance.

Ainsi, il est impossible pour l'homme de créer une idée qui n'existe pas dans toutes ses parties. Cela est bien connu dans le domaine des concepts.

Et de même pour ce qui est des perceptions sensorielles, il est impossible pour une personne à qui l'on donne un stylo et une feuille de papier et à qui l'on dit : « Dessine une forme que tu n'as jamais vue auparavant », de le faire. À ce moment-là, les sens de l'homme s'arrêtent, et il est incapable de dessiner quoi que ce soit de ce genre ; car ce qu'il a comme informations, soit il les a retransmises telles quelles, soit il a combiné leurs éléments, et ces éléments sont divers : ils peuvent être des unités, des dizaines, des centaines, des milliers, et ainsi de suite. L'homme nage dans la composition de ce qu'il voit et le compare à ce qu'il connaît.

Donc, l'esprit de l'homme est un outil de mesure, et cet esprit abstrait ne peut pas créer des idées. C'est impossible, tout comme il est impossible pour l'homme de créer quelque chose à partir de rien. De même, il ne peut pas créer une partie d'une idée ou une idée qui n'existe pas avec ses éléments séparés de manière indépendante. Et cela, après une réflexion approfondie, apparaît clairement évident.

La connaissance des visions et de leurs origines est l'un des savoirs qui vient à l'homme sans qu'il ait le choix. L'homme voit une vision, puis il examine ses conditions et la compare avec ce qu'il a acquis. Il évalue un ensemble de résultats, y compris l'analyse et la classification des visions, ainsi que la classification de l'interprétation et ses conditions, et ainsi de suite. L'homme

peut avoir raison ou tort dans ce domaine, selon sa capacité à examiner ces aspects.

Un groupe de compagnons du Prophète (que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui) était doté de compétence et de connaissance en matière de visions. Parmi eux, certains étaient déjà experts avant l'avènement de l'Islam, comme Abou Bakr As-Siddiq (qu'Allah soit satisfait de lui). Ibn Sa'd rapporte dans son livre "At-Tabaqat" de Muhammad ibn Umar, alias Al-Waqidi, d'après Sa'id ibn Al-Musayyib qu'Abou Bakr était le plus habile ou le plus expert en interprétation des rêves à l'époque préislamique. Ses filles, Aïcha et Asma, avaient appris l'art de l'interprétation de lui. Sa'id ibn Al-Musayyib a appris l'interprétation d'Asma, fille d'Abou Bakr, qui l'avait elle-même appris de son père. Il y avait aussi d'autres experts en interprétation des rêves, comme Muhammad ibn Sirin et d'autres éminents suiveurs (Tabi'in). Les gens diffèrent dans leur capacité à comprendre cela en fonction de leur intelligence et de leur vivacité d'esprit

# L'INTERPRÉTATION DES RÊVES SELON LA LOI ISLAMIQUE

La connaissance des types de rêves se fonde sur la division des rêves en trois catégories, selon les explications claires fournies par la loi islamique. Certaines catégories mentionnées par le Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) peuvent être subdivisées en plusieurs types.

En ce qui concerne l'interprétation des rêves, elle repose sur un ensemble de connaissances acquises :

1. La révélation (le Savoir Divin) : Cela inclut les paroles du Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) et, avant cela, les paroles d'Allah Tout-Puissant.
2. L'expérience humaine : Par l'observation des rêves et leur relation avec les événements, une personne peut acquérir des connaissances qu'elle n'avait pas auparavant.
3. L'apprentissage : Les connaissances acquises par l'apprentissage auprès des autres, qui varient selon la compréhension individuelle. Cette science est dispersée entre ces différents types de savoirs.

Il peut arriver que l'on voie un rêve qui, dans son essence, se réalise tel quel. Comme dans le rêve du Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui)

concernant la Nuit du Destin (Laylat al-Qadr), où il se voyait prosterné dans la matinée sur de l'eau et de la boue, ce qui s'est effectivement produit. À d'autres moments, un rêve peut ne pas se réaliser de manière littérale. Par exemple, le Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a vu des moutons noirs et des moutons blancs. Il a expliqué que les moutons noirs représentaient les Arabes et les moutons blancs les Byzantins.

Ainsi, un rêve peut parfois correspondre exactement à ce qui a été vu, et d'autres fois, il peut avoir une signification symbolique différente. Nous discuterons de ces aspects, si Allah le veut.

## ## La relation du rêve avec la prophétie

### ### Importance et statut des rêves

Concernant les rêves, le Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a expliqué leur importance et leur relation avec la prophétie. Il a déclaré :

> **\*\*"Le rêve est une partie de quarante-six parties de la prophétie."\*\***

Ce hadith a été rapporté dans les recueils authentiques comme Sahih al-Bukhari et Sahih Muslim, notamment par Anas ibn Malik, transmis par Thabit, ainsi que par plusieurs autres narrateurs.

### ### Variations dans les narrations

Il existe plusieurs versions de ce hadith :

- Selon Abu Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète a dit :

> **"Le rêve est une partie de quarante-six parties de la prophétie."**

- D'autres narrations, rapportées par Abdullah ibn Amr, Awf ibn Malik, Abu Sa'id al-Khudri, et Abdullah ibn Umar, mentionnent :

> **"Le rêve est une partie de soixante-dix parties de la prophétie."**

> **"Le rêve est une partie de quarante-cinq parties de la prophétie."**

> **"Le rêve est une partie de quarante parties de la prophétie."**

### ### Authenticité des narrations

La narration la plus authentique est celle qui mentionne que le rêve est une partie de quarante-six parties de la prophétie. Ensuite vient la narration mentionnant soixante-dix parties, suivie par celle mentionnant quarante-cinq parties, puis celle mentionnant quarante parties.

Certaines autres narrations sont considérées faibles (da'if), voire fabriquées (mawdu').

### ## La relation du rêve avec la prophétie

### ### Importance et statut des rêves

Concernant les rêves, le Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a expliqué leur importance et leur relation avec la prophétie. Il a déclaré :

> **"Le rêve est une partie de quarante-six parties de la prophétie."**

Ce hadith a été rapporté dans les recueils authentiques comme Sahih al-Bukhari et Sahih Muslim, notamment par Anas ibn Malik, transmis par Thabit, ainsi que par plusieurs autres narrateurs.

### ### Variations dans les narrations

Il existe plusieurs versions de ce hadith :

- Selon Abu Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète a dit :

> **"Le rêve est une partie de quarante-six parties de la prophétie."**

- D'autres narrations, rapportées par Abdullah ibn Amr, Awf ibn Malik, Abu Sa'id al-Khudri, et Abdullah ibn Umar, mentionnent :

> **"Le rêve est une partie de soixante-dix parties de la prophétie."**

> **"Le rêve est une partie de quarante-cinq parties de la prophétie."**

> **"Le rêve est une partie de quarante parties de la prophétie."**

Authenticité des narrations



La narration la plus authentique est celle qui mentionne que le rêve est une partie de quarante-six parties de la prophétie. Ensuite vient la narration mentionnant soixante-dix parties, suivie par celle mentionnant quarante-cinq parties, puis celle mentionnant quarante parties.

Certaines autres narrations sont considérées faibles (da'if), voire fabriquées (mawdu').

L'interprétation du hadith concernant les rêves et la prophétie

Le Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a dit :

> **\*\*"Le rêve est une partie de quarante-six parties de la prophétie."**

Les savants ont divergé sur la signification de cette déclaration. Est-ce que cela signifie que les rêves font partie intégrante de la prophétie de manière réelle ?

1. Consensus sur les rêves des Prophètes :

Ils sont d'accord pour dire que les rêves concernant le Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) et les autres prophètes font réellement partie de la prophétie. Cela est soutenu par le hadith authentique de Aïcha (qu'Allah soit satisfait d'elle) :

> "La première révélation reçue par le Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) fut les rêves véridiques ; il ne voyait pas un rêve sans qu'il ne se réalise comme la clarté du matin."\*\*

Cela signifie que ces rêves étaient manifestement vrais et se produisaient comme s'ils étaient vécus en état d'éveil. Cela constitue une forme de prophétie et de révélation explicite.

## 2. Différences d'opinion :

Quant aux autres rêves, certains savants, comme Ibn Hazm, Abu Bakr ibn al-Arabi et al-Iraqi, pensent que les rêves ne font pas partie de la prophétie de manière réelle. Ils les considèrent plutôt comme une forme d'inspiration, similaire à l'inspiration divine accordée aux abeilles par Allah. Selon eux, un rêve n'est une partie de la prophétie que lorsqu'il est reçu par le Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) et les autres prophètes, comme l'histoire de Yusuf (Joseph) et autres, qui sont des exemples clairs de la prophétie.

## 3. Opinions contraires :

D'autres savants affirment que les rêves font partie de la prophétie de manière réelle. Cependant, ils soulèvent la question de savoir comment un incroyant peut avoir des rêves véridiques et si cela constitue une forme de

prophétie, même de manière minimale. Cette question nécessite une discussion plus approfondie, si Allah le veut.

## Conclusion

Ainsi, les rêves peuvent avoir une signification prophétique, mais cette relation varie selon le contexte et l'individu qui reçoit le rêve. Nous aborderons ces aspects plus en détail, si Allah le veut.

## **LA CONNAISSANCE DU BIEN ET DU MAL DANS LES VISIONS.**

Pour ce qui est des visions dont il a été question, elles peuvent être véridiques ou fausses, ainsi que des rêveries. Cela fait l'objet d'un consensus parmi tous ceux qui ont validé les visions, à savoir les musulmans, et un groupe de personnes sensées parmi d'autres. Toutefois, certains groupes d'innovateurs, comme les Mu'tazilites et autres, ont nié la validité des visions, car ils ne croient qu'aux choses concrètes et ne croient pas en ce qui est immatériel. Les textes du discours d'Allah Tout-Puissant et les paroles du Messenger d'Allah, que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui, sont clairs et établissent ce qu'ils ont nié.

# LA VARIABILITÉ DU VRAI ET DU FAUX DANS LES VISIONS.

## TYPES DE VISIONS

- Mélange de vrai et de faux : Une vision peut être partiellement vraie et partiellement fausse.
- Vision totalement correcte : Une vision peut être entièrement correcte.
- Vision totalement incorrecte : Une vision peut être entièrement incorrecte.

## FACTEURS INFLUENÇANT LA PRÉCISION

- État du visionnaire : La personne ayant la vision.
- Compétence de l'interprète : La capacité et la perspicacité de l'interprète à analyser la vision.

## INTERPRÉTATION CORRECTE

- Interprète compétent : Si l'interprète est compétent et expérimenté, il interprétera correctement la vision, ce qui la rendra vraie et son interprétation correcte.
- Interprétation complète : Dans ce cas, l'interprétation sera complète.

## **INTERPRÉTATION INCORRECTE**

- Interprète moins compétent : Si l'interprète est moins compétent, une bonne vision peut être interprétée de manière partiellement correcte et partiellement incorrecte.
- Erreur d'interprétation : La vision est correcte en elle-même, mais l'interprétation peut être incorrecte.
- Confusion de la source de l'erreur : Cela peut amener une personne à penser que le problème vient de la vision alors qu'il vient de l'interprétation.

## **NÉCESSITE D'EXPERTS DANS LE SUJET**

- Rôle des experts : Beaucoup de gens ne discernent pas où se situe l'erreur, et cela doit être laissé aux experts compétents et expérimentés.

## **ERREURS DES EXPERTS**

- Possibilité d'erreurs : Quelle que soit la compétence d'une personne, elle peut faire des erreurs dans ce domaine.
- Exemple d'Abou Bakr al-Siddiq : Même les plus pieux, comme Abou Bakr al-Siddiq, qu'Allah soit satisfait de lui, ont fait des erreurs dans ce domaine, comme cela est rapporté dans les hadiths authentiques.

## **RAISON POUR LAQUELLE CERTAINES VISIONS SONT CORRECTES ET D'AUTRES INCORRECTES**

Les savants ont divergé sur la question de l'exactitude des rêves et des raisons pour lesquelles ils peuvent être erronés ou non, ou encore sur la distinction entre les rêves et les visions. Plusieurs récits se rapportant à l'âme et à son ascension au ciel ont été rapportés. Ces récits indiquent que les âmes montent au ciel, se rencontrent et se distinguent. Certains de ces récits proviennent de sources élevées et d'autres de sources intermédiaires, rapportés par Abdallah ibn Abbas à travers la chaîne de transmission de Ja'far ibn Abi al-Mughira, de Sa'id ibn Jubayr, concernant l'interprétation de la parole d'Allah, le Très-Haut : "Allah reçoit les âmes au moment de leur mort" [Az-Zumar : 42]. Allah, glorifié soit-Il, reçoit les âmes pendant leur sommeil. Celles qu'Il ordonne de retenir lors de leur mort ne retournent pas à leur propriétaire, tandis que celles qu'Il renvoie sont ordonnées de retourner à leur propriétaire.

Quant à la véracité et à l'erreur, certains récits ont été rapportés à ce sujet, parmi lesquels des hadiths transmis par Ibn Mandah dans son livre "L'Âme et l'Esprit", à partir du hadith de Muhammad ibn Ajlan, de Salim ibn Abdallah ibn Umar, de son père : "Omar ibn al-Khattab, que la satisfaction d'Allah soit sur lui, a interrogé Ali ibn Abi Talib, que la satisfaction d'Allah soit sur lui, sur trois choses dont il n'avait pas connaissance. Il demanda : 'Quelles sont-elles ?' Omar répondit : 'Un homme parle, puis il oublie ce qu'il

disait et s'en souvient plus tard.' Ali répondit : 'J'ai entendu le Messager d'Allah, paix et bénédictions d'Allah sur lui, dire : "Il y a une nuée sur le cœur, semblable à une nuée sur la lune qui la couvre et l'obscurcit, puis se dissipe et la rend à nouveau lumineuse. Ainsi en est-il du cœur : une nuée le couvre lorsqu'on parle, causant l'oubli, puis se dissipe et permet de se souvenir.'"

Omar continua : 'La deuxième chose est qu'un homme aime un autre sans avoir vu de bien en lui, et qu'un homme en déteste un autre sans avoir vu de mal en lui.' Ali répondit : 'Ce sont les âmes qui se rencontrent dans le ciel. Celles qui se connaissent s'attirent, et celles qui se méconnaissent se repoussent.'

Omar demanda ensuite : 'Et la troisième chose ?' Ali répondit : 'Le rêve peut être véridique ou trompeur. Cela s'explique par le fait que les âmes s'élèvent pendant le sommeil. Si elles atteignent le trône avant que la personne ne se réveille, le rêve est véridique. Sinon, il est trompeur.'"

Il existe également un autre récit à ce sujet, rapporté par Ibn Mandah dans son livre *\*L'Âme et l'Esprit\**, venant d'Omar ibn al-Khattab, que la satisfaction d'Allah soit sur lui, qui dit quelque chose de similaire à ce récit. Il a dit : "Si les démons s'emparent des âmes avant qu'elles n'atteignent le trône, le rêve est trompeur. Si elles atteignent le trône avant que les démons ne s'en emparent, le rêve est véridique." Et Allah sait mieux. Les récits à ce sujet sont bien connus.

La rencontre des âmes des gens dans le ciel est sujette à discussion selon les récits. Beaucoup de hadiths ont été rapportés à ce sujet, notamment par Abdallah ibn Abbas, et également par Abdallah ibn Amr dans un récit suspendu rapporté par al-Boukhari dans son livre \*L'Histoire\*. On trouve également un hadith similaire attribué à Ali ibn Abi Talib. Plusieurs autres récits existent à ce sujet, bien qu'ils soient considérés faibles, et certains peuvent être jugés non authentiques.

Cela s'explique par le fait que les âmes des martyrs se trouvent dans les gorges d'oiseaux verts au paradis, où elles volent, puis elles se trouvent dans des lampes sous le trône. Si tel est le cas, comment pourraient-elles rencontrer les âmes des infidèles ? Soit les âmes des infidèles entreraient au paradis (ce qui est impossible), soit les âmes des croyants sortiraient du paradis. Or, Allah a interdit à quiconque d'entrer au paradis d'en sortir. Ce raisonnement a une certaine logique, bien qu'il puisse être critiqué par certains aspects. Cependant, ce n'est pas le lieu pour approfondir cette question.



# **ON PEUT RECONNAÎTRE L'AUTHENTICITÉ D'UN RÊVE À TRAVERS DIVERS ASPECTS :**

## **CLARTÉ DU RÊVE :**

L'un de ces aspects est la clarté du rêve. En effet, si le rêve est clair et non confus, il est plus susceptible d'être véridique comparé aux autres rêves.

## **ÉTAT DU RÊVEUR :**

Un autre aspect est l'état du rêveur. Plus le rêveur est une personne pieuse, religieuse et dévouée à l'adoration, plus ses rêves sont susceptibles d'être véridiques et précis. C'est pourquoi le rang de la prophétie est le plus élevé, et les rêves des prophètes sont véridiques, car les démons, qui influencent les rêves mensongers, ne les atteignent pas. De même, pour ceux qui sont pieux et religieux, leurs rêves sont généralement plus proches de la vérité et ils sont souvent capables d'interprétations justes.

Quant au mécréant, il peut avoir un rêve dont l'un des protagonistes est une personne de foi et de piété, comme cela s'est produit pour les rêves concernant la mission du Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), qui étaient clairs même s'ils venaient de mécréants. C'est également le cas dans l'histoire de Joseph (paix sur lui) lorsque le roi d'Égypte a eu un

rêve, ainsi que les rêves des deux prisonniers avec lui (paix sur lui), qui étaient liés à l'aide apportée à Joseph. Le rêve concernant son accession au pouvoir était véridique parce que l'un des protagonistes était une personne pieuse. Même si le rêve vient d'un mécréant, il est plus susceptible d'être correct s'il implique une personne pieuse.

On peut déduire que tout comme la véracité du rêve dépend du rêveur, il existe également plusieurs raisons qui indiquent la véracité du rêve et le rendent plus probable d'être authentique. Parmi ces raisons, il y a la préparation du dormeur, comme le fait de faire ses ablutions et de prier avant de dormir. C'est pourquoi le Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a encouragé à faire ses ablutions avant de dormir. Abou Bakr as-Siddiq, que la satisfaction d'Allah soit sur lui, a également mentionné cela, comme le rapporte Al-Bayhaqi dans *\*Shu'ab al-Iman\** d'après Ziyad ibn Na'im, selon lequel Abou Bakr as-Siddiq, que la satisfaction d'Allah soit sur lui, demandait à ceux qui l'entouraient : "Que celui qui a vu un rêve parmi vous nous le raconte." Il disait aussi : "Il m'est préférable qu'un homme musulman accomplisse parfaitement ses ablutions et voie un bon rêve plutôt que telle ou telle chose." Cela montre que faire parfaitement ses ablutions et dormir en étant en état de pureté sont des signes de véracité du rêveur ainsi que du rêve.

Et si nous disons que le rêve est une partie de quarante-six parties de la prophétie, et que la prophétie, dans son essence, a été exclusivement attribuée par Allah à notre Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui),

qui occupe la position la plus louable, alors, en ce qui concerne la distinction de celui qui reçoit le rêve, il faut examiner son mérite et son rang. C'est pourquoi, interpréter un rêve sans se référer à celui qui l'a vu donne une interprétation limitée. La preuve en est ce qui est rapporté dans le Musnad de l'imam Ahmad avec une chaîne de transmission authentique du hadith de Soulayman, de Thabit, d'Anas ibn Malik, que la satisfaction d'Allah soit sur lui, qui a dit : "Le Messager d'Allah (paix et bénédictions d'Allah sur lui) voyait un rêve qui lui plaisait, et quand quelqu'un d'autre voyait un rêve et qu'il ne le connaissait pas, il demandait des informations sur cette personne. Si elle était mentionnée en bien, il appréciait davantage ce rêve." Sa chaîne de transmission est authentique. Adh-Dhahabi a dit dans son livre \*Al-Mukhtara\* que ce hadith est conforme aux critères de l'imam Muslim, qu'Allah lui fasse miséricorde. C'est pourquoi connaître le rang du narrateur en termes de piété et connaître son état sont des éléments qui confirment la véracité du rêve et le rendent plus susceptible d'être authentique.

De même, puisque la prophétie, dont ce rêve est une partie, a été exclusivement attribuée par Allah au Prophète (paix et bénédictions d'Allah sur lui), cela indique le mérite de la personne qui voit le rêve en termes de véracité de ses rêves.

## **LE MÉRITE DU LIEU DU RÊVE**

Un autre aspect est que la prophétie a été révélée au Prophète (paix et bénédictions d'Allah sur lui) et que ces visions lui étaient accordées dans les meilleurs endroits sur terre, à savoir La Mecque et Médine. En dehors de La Mecque et de Médine, la révélation au Prophète (paix et bénédictions d'Allah sur lui) était très rare.

Cela indique donc que la qualité du lieu a un impact. Ainsi, voir un rêve dans les mosquées, ou dans la mosquée sacrée (Al-Masjid al-Haram) ou à Médine est un indice de la force et de la véracité du rêve.

## **L'ÉTAT DE LA PERSONNE VUE DANS LE RÊVE**

De même, si dans ce rêve apparaît une personne pieuse, vertueuse et honnête, cela renforce la véracité du rêve, même si le rêveur est un mécréant. Si l'un des éléments du rêve est une personne pieuse et vertueuse, cela est un signe de bonté et de véracité du rêve. C'est le cas de plusieurs rêves de mécréants concernant le Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), ainsi que dans l'histoire de Joseph (paix sur lui). C'est un aspect qui doit être pris en compte. C'est pourquoi le Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) l'a pris en considération, comme mentionné précédemment dans le hadith d'Anas ibn Malik, que la satisfaction d'Allah soit sur lui.

## **APPLIQUER LA VISION ET L'UTILISER COMME ARGUMENT**

Même si la vision est véridique et qu'il est fortement probable qu'elle le soit, elle n'est pas une preuve du point de vue de l'action et n'est pas contraignante. Plusieurs savants, comme Abou Zur'a et d'autres, ont rapporté un consensus à ce sujet. Abou Bakr ibn al-Arabi l'a également affirmé. En effet, la loi religieuse est complète, et Allah, exalté soit-Il, nous a ordonné de nous référer à Son Grand Livre et à la Sunna de Son Prophète Muhammad (paix et salut sur lui). Ainsi, Allah le Très Haut a dit : "Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion, et accompli sur vous Mon bienfait. Et J'agrée l'Islam comme religion pour vous." (Sourate Al-Ma'idah, verset 3). La religion étant complète, nul n'a le droit d'y ajouter quoi que ce soit, ni par une vision, ni par autre chose. En effet, ce qui n'est pas une révélation divine ne peut être pris en considération. La vision n'est qu'une infime partie, entourée d'une multitude d'illusions et de mélanges qui jettent le doute sur sa véracité. La vision est comme un hadith faible, qui peut être correct ou non, et ne constitue donc pas une preuve. Elle varie selon les indices qui l'entourent, pouvant parfois être renforcée par un indice et devenir plausible pour une personne, qui peut alors l'accepter par conjecture.

Et certains savants prennent en considération le hadith faible lorsqu'il est accompagné d'un indice, ou lorsqu'il s'agit de domaines de précaution, comme l'a mentionné l'imam Ahmad, qu'Allah lui fasse miséricorde. De même, un groupe de savants comme l'imam Nawawi, qu'Allah lui fasse miséricorde, a suivi cette pratique. L'imam Ahmad, qu'Allah lui fasse

miséricorde, stipule l'acceptation du hadith faible dans les domaines de précaution, tels que l'encouragement ou l'interdiction, lorsqu'il est soutenu par quelque chose de plus fort, comme l'analogie (qiyas) ou la pratique des compagnons, qu'Allah soit satisfait d'eux. Cela incite la personne à agir ou la met en garde contre une action.

## **QUELQUES SIGNES INDIQUANT QU'UN RÊVE VIENT DE SATAN :**

Si la vision est contraire à la révélation, nous disons que cette vision vient de Satan, et c'est l'un de ses signes. De même, si la vision est un mélange ou fait partie des rêves confus venant de Satan, ce sont des signes de son mensonge. Allah, exalté soit-Il, a appelé la vision une bonne nouvelle, et les rêves venant de Satan des rêves confus (أضغاث أحلام), comme Il l'a dit : "Des rêves confus, et nous ne savons rien en interprétation des rêves" (Sourate Yousouf, verset 44). Allah, exalté soit-Il, les a appelés "confus", et le terme "confus" signifie un mélange, comme le bois ramassé par l'homme et l'herbe qu'il récolte pour son bétail, ou qu'il utilise pour allumer un feu. C'est un mélange de différents types de bois et d'herbes que les Arabes appellent "confus". Ainsi, si une personne voit plusieurs situations et différents types de visions en même temps, c'est un signe de leur mensonge.

Un autre signe indiquant l'intervention de Satan dans une vision est lorsque celle-ci est accompagnée d'un rêve érotique. Les rêves érotiques viennent de Satan, ce qui est un signe de leur fausseté. Si une personne voit une vision accompagnée d'un rêve érotique, cela vient de Satan. Il existe à ce sujet quelques récits, certains rapportés ( qui remonte au au messager d'Allah et d'autres qui ne remontent pas ) Parmi eux, celui rapporté par Ad-Dînawari dans son livre "Al-Mujalasa" d'après Mu'alla, d'après Ibn Abi Najih, d'après Mujahid, d'après Abdullah ibn Abbas, qui a dit : "Les prophètes ne font pas de rêves érotiques, ceux-ci viennent de Satan." Ce récit est également rapporté par At-Tabarani dans un hadith de Daoud ibn Al-Husayn d'après Ikrimah, d'après Abdullah ibn Abbas. Ibrahim ibn Abi Yahya Al-Aslami rapporte également ce hadith de Daoud, d'après Ikrimah, d'après Abdullah ibn Abbas. Ce récit est rapporté de manière marfou', bien qu'il soit affaibli par la présence d'Ibrahim. Il existe d'autres chaînes de transmission pour ce hadith, mais elles sont également faibles.

Plusieurs savants affirment que le rêve érotique, qui est l'éjaculation de l'homme pendant son sommeil, vient de Satan. C'est pourquoi ils soulignent que les prophètes ne font pas de rêves érotiques, car cela vient de Satan, et Satan n'a pas accès aux prophètes ; il n'a aucun pouvoir sur eux. C'est l'un des indices à partir desquels on tire cette conclusion.

# **CONCILIATION DES HADITHS CONCERNANT LES DIFFÉRENTES PARTIES DE LA PROPHÉTIE RELATIVES A LA VISION**

La vision fait partie des aspects de la prophétie, et ce domaine est subtil. Concernant le nombre de parties de la prophétie mentionnées dans les hadiths rapportés du Prophète (paix et salut sur lui), certaines disent qu'il y en a quarante-six, d'autres quarante-cinq, ou un autre nombre.

Certains savants, comme Ibn Abd al-Barr (qu'Allah lui fasse miséricorde) et d'autres, ont affirmé qu'il n'y a pas de contradiction à ce sujet. Ils disent que cela relève de la diversité et non de la contradiction en fonction des différentes opinions. Plus une personne est pieuse, vertueuse et dévouée dans son culte, et réunit les conditions nécessaires, moins elle aura de parties. Inversement, plus une personne manque de ces conditions et a une foi moins solide, plus elle aura de parties.

Certains ont interprété cela en fonction de ce qui a été révélé au Prophète (paix et salut sur lui) en disant que la vision représente un quarante-sixième de la prophétie, spécifiquement pour le Prophète (paix et salut sur lui). En effet, la révélation descendait sur le Prophète pendant vingt-trois ans, et les visions qu'il avait au début ont duré six mois. En les combinant, cela fait bien un quarante-sixième. Certains savants l'ont ainsi expliqué, et c'est une interprétation possible. Cependant, cela repose sur des conjectures, car



affirmer que les visions du Prophète (paix et salut sur lui) ont duré exactement cette période n'est pas établi avec certitude dans les textes rapportés du Prophète (paix et salut sur lui).

## **CRITÈRES À RESPECTER LORS DE LA NARRATION DES VISIONS.**

Il est recommandé à une personne de ne partager une vision véridique qu'avec ceux qu'elle aime, comme cela est illustré dans l'histoire de Youssouf (Joseph). Ainsi, Yaqub (Jacob), paix sur lui, a interdit à Youssouf de parler de sa vision à ses frères, bien que cette vision indiquait clairement que Youssouf surpasserait ses frères et ses parents, et qu'ils se prosternerait devant lui. Malgré cela, Yaqub ne l'a pas réprimandé pour lui avoir raconté la vision, mais il lui a interdit d'en parler à ses frères. En effet, un père peut souhaiter que son fils le dépasse, mais un frère n'aime pas être dépassé par son frère, ce qui est bien connu. C'est pourquoi Youssouf n'a pas été blâmé pour avoir raconté sa vision à son père, mais il lui a été conseillé de ne pas en parler à ses frères, ce qui est clair.

Lorsqu'une personne fait une vision, elle ne doit en parler qu'à ceux qu'elle aime parmi les gens de sagesse et de perspicacité. À ce sujet, il existe un hadith rapporté par Abou Dawoud dans son recueil de hadiths, d'après Ya'la, d'après Waki' ibn 'Addas, d'après son oncle Abou Razin, selon lequel le Prophète (paix et salut sur lui) a dit : « La vision est suspendue à la patte d'un oiseau, dès qu'elle est interprétée, elle se réalise. » Le Prophète (paix et salut

sur lui) a également dit : « Ne la racontez qu'à quelqu'un qui vous aime ou à quelqu'un de sage. » Cela signifie à une personne capable d'interpréter les rêves et douée de perspicacité. Même si cette personne n'est pas connue, il est bon de lui raconter la vision, car elle pourrait en tirer une interprétation favorable, encourageant ainsi la personne et lui apportant de bonnes nouvelles.

Le Prophète (paix et salut sur lui) a encouragé les gens à ne parler de leurs visions qu'à ceux qu'ils aiment, comme cela est rapporté dans un hadith authentique. En ce qui concerne les jeux du diable avec l'homme, il est recommandé de ne pas en parler, comme lorsqu'une personne voit quelque chose qui la rend triste. De même, les rêves confus qui ne peuvent se produire à l'état de veille ne doivent pas être racontés. Cela rappelle l'histoire de ce bédouin qui est venu voir le Prophète (paix et salut sur lui) et lui a dit : « Ô Messager d'Allah, j'ai vu en rêve que ma tête était coupée et qu'elle roulait devant moi. » Le Prophète (paix et salut sur lui) a répondu : « Que personne parmi vous ne raconte les jeux du diable avec lui. »

Ainsi, lorsqu'une personne fait une bonne vision, elle ne devrait en parler qu'à ceux qu'elle aime, de la même manière qu'elle partagerait de bonnes nouvelles ou des succès mondains uniquement avec des personnes proches et bienveillantes.

## LE MENSONGE DANS LES RÊVES.

Il est également important que la personne prenne garde de ne pas parler à la légère de ses visions, ni d'y ajouter ou d'en retirer quoi que ce soit, car elles font partie de la prophétie. Mentir sur les visions est un grand péché, plus grave que de mentir en dehors des visions.

### ASPECTS DE LA GRAVITÉ DU MENSONGE DANS LES RÊVES

La gravité du mensonge dans les rêves repose sur plusieurs aspects :

1. **L'aspect du rêveur :** La personne qui voit le rêve.
2. **L'aspect de l'interlocuteur :** La personne à qui le rêve est raconté.
3. **L'aspect du sujet du mensonge :** La personne ou la chose sur laquelle le mensonge est fait.
4. **L'aspect du contenu mensonger :** Ce sur quoi porte le mensonge. La gravité du mensonge varie en fonction de la position de celui qui ment. Si c'est une personne importante comme un roi, son mensonge est plus grave que celui d'une personne ordinaire. Cela est illustré dans le hadith authentique rapporté par Abou Hourayra, où le Prophète (paix et salut sur lui) a dit : « Il y a trois personnes qu'Allah ne regardera pas », et parmi elles, il a mentionné « le roi menteur ». Le mensonge d'un roi est plus grave parce que son besoin de mentir est moindre, n'ayant pas d'intérêt à rechercher auprès des autres.

De même, la gravité du mensonge dépend de la personne sur laquelle porte le mensonge. Celui qui ment sur Allah, exalté soit-Il, commet un péché plus grave que celui qui ment sur une autre personne. Ainsi, Allah, exalté soit-Il, dit dans Son Livre : « Et qui est plus injuste que celui qui invente un mensonge contre Allah ? Ceux-là seront présentés à leur Seigneur, et les témoins diront : "Voilà ceux qui ont menti contre leur Seigneur." Que la malédiction d'Allah soit sur les injustes ! » (Sourate Houd, verset 18). Celui qui ment sur Allah, exalté soit-Il, son mensonge est plus grave que celui commis contre quelqu'un d'autre, et il sera déshonoré le Jour du Jugement. Les témoins témoigneront contre lui, affirmant qu'il faisait partie de ceux qui ont menti sur Allah, qu'il s'agisse d'une fausse fatwa ou de quelque chose en rapport avec la prophétie. Cela inclut également les mensonges liés aux visions, car ils concernent une partie de la révélation.

Le Prophète (paix et salut sur lui) a grandement souligné la gravité du mensonge sur les rêves. Comme cela est rapporté dans Sahih al-Bukhari et ailleurs, d'après Ikrimah, d'après Abdullah ibn Abbas, le Prophète (paix et salut sur lui) a dit : « Celui qui prétend avoir vu un rêve qu'il n'a pas vu sera chargé le Jour du Jugement de nouer deux grains d'orge, et il ne pourra pas le faire. » Il est également rapporté dans un hadith d'Abdullah ibn Umar, également authentique, par Abd al-Rahman ibn Abdullah, l'affranchi d'Ibn Umar, d'après son père, d'après Abdullah ibn Umar, que le Prophète (paix et salut sur lui) a dit : « L'un des plus grands mensonges est de prétendre que ses yeux ont vu ce qu'ils n'ont pas vu. »

Ainsi, il est essentiel que chacun prenne garde à ne pas parler de visions qu'il n'a pas réellement eues et à éviter de mentir à ce sujet, car c'est un grand péché parmi les plus graves.

De même, en ce qui concerne la matière ou le type de mensonge que l'homme peut inventer, s'il s'agit de la révélation, cela exige obéissance et adoration. S'il s'agit de mensonges sur les gens en matière d'information, cela dépend de la conséquence qui en découle. Si cela engendre des disputes ou des séparations entre deux personnes, par exemple, ce sont des choses graves que l'homme doit éviter, car leurs conséquences sont importantes. Le mensonge sur la révélation est particulièrement grave parce qu'il constitue un mensonge envers Allah Tout-Puissant et un mensonge sur la révélation, qui exige une obéissance en matière de culte. Ces aspects peuvent se réunir en une personne, rendant son mensonge d'autant plus grave, comme dans le cas de l'imam qui ment sur Allah Tout-Puissant, et qui ment à des gens qui le suivent. Ainsi, il a menti sur Allah et a menti sur la révélation à des personnes qui l'imitent, ce qui réunit en lui les causes de la gravité et de la couverture (du mensonge).

Il est également important pour une personne de faire attention lorsqu'elle raconte un rêve, et pour l'interprète d'être précis dans son interprétation, et de ne pas parler de manière hasardeuse, et cela pour deux raisons : raconter un rêve comme une invention et y ajouter délibérément des éléments est un péché majeur en raison de son lien avec la révélation. Un rêve n'aura un impact sur la personne que si sa beauté, sa bonne nouvelle, son avertissement

ou son interprétation véridique lui apparaissent clairement, et c'est alors que son interprétation sera le fruit de ce rêve.

L'interprétation sans preuve ni connaissance relève de la spéculation sur la prophétie, et cela peut alors ressembler à l'interprétation de certains textes dans les domaines de la jurisprudence islamique. Parfois, cela ne concerne pas seulement l'interprétation des éléments invisibles ou des commandements et des interdictions, mais c'est à un niveau inférieur. En effet, ces rêves constituent une partie des quarante-six parties de la prophétie, et les aspects de la charia varient. Certains sont affirmés et stricts, comme les questions de croyance, ainsi que les actions pratiques des membres, telles que les prières, le pèlerinage, le jeûne, la zakat et d'autres, pour lesquelles une personne doit être prudente selon la nature du rêve. Ainsi, inventer dans leur interprétation de manière hasardeuse est encore plus grave.

Il est nécessaire pour une personne de ne pas se lancer dans cette tâche à moins qu'elle ne soit devenue experte et bien informée à ce sujet. En effet, la gravité du mensonge dans l'interprétation des rêves revient à une question importante de la charia, qui dépend de son impact, de la matière mensongère qu'elle contient, de la position de l'interprète auprès des gens et de l'effet sur l'auditeur.

## L'INFLUENCE DU TEMPS ET DU LIEU SUR LA VÉRACITÉ DES RÊVES

Il a été mentionné précédemment que parmi les signes de la véracité d'un rêve, il y a le lieu et le moment où il se produit. Les périodes et les lieux vertueux peuvent être considérés comme des indices de la véracité d'un rêve, tout comme Allah, Gloire à Lui, a choisi pour Sa révélation, et le rêve fait partie de Sa révélation à Son Prophète. Cela a eu lieu à La Mecque et à Médine, qui sont les meilleurs endroits aux yeux d'Allah, Gloire à Lui.

On peut en déduire qu'Allah, Gloire à Lui, lorsqu'Il a révélé la révélation à Son Prophète, paix et salut sur lui, dans ces deux villes, a spécifié certaines règles de Sa religion en dehors de ces deux villes. La législation de la prière, en raison de son lien avec le monothéisme, a été prescrite au ciel. Allah, Gloire à Lui, l'a légiférée pour Son Prophète, paix et salut sur lui, au ciel, qui est un lieu de plus grande dignité et position que la terre, en raison de la noblesse et de la position de ses habitants. Comme cela est mentionné dans l'histoire de l'Isra et la vision du Prophète, paix et salut sur lui, des prophètes et des messagers, Allah, Gloire à Lui, étant au-dessus de cela, établi sur Son trône. Il suffit de mentionner qu'Allah, Gloire à Lui, descend au ciel le plus bas pendant le dernier tiers de la nuit.

Donc, parmi les signes de la véracité d'un rêve, il y a le fait qu'il se produise en des temps vertueux. Quant aux lieux, comme par exemple les mosquées ou les endroits privilégiés, cela est indiqué par les indices. De même, lorsqu'il

est associé à une personne pieuse, ainsi que la nature du rêve lui-même, on en tient compte.

Il y a également un désaccord parmi les savants concernant les périodes du temps : existe-t-il des périodes vertueuses durant la nuit et le jour ?

Un récit du Prophète, paix et salut sur lui, est rapporté à ce sujet. Il est mentionné dans les Sunan d'At-Tirmidhi et ailleurs, d'après Darraj, d'après Abu Al-Haytham, d'après Abu Sa'id, que le Prophète, paix et salut sur lui, a dit : « Les rêves les plus véridiques sont les rêves de l'aube. » Cependant, ce récit est faible. Il a également été rapporté d'Ibn Sirin, qui est l'un des maîtres dans l'interprétation des rêves, dans un hadith d'Ibn Aoun d'après Ibn Sirin, qu'il a dit : « Les rêves de jour sont comme les rêves de nuit, c'est-à-dire qu'ils sont égaux. » Le Prophète, paix et salut sur lui, a vu certains de ses rêves la nuit et d'autres le jour. Comme cela est rapporté dans le Sahih d'Al-Bukhari, d'après Anas ibn Malik, qui a dit : « Umm Haram m'a raconté que le Prophète, paix et salut sur lui, s'est reposé chez elle durant la sieste de midi après le déjeuner. Elle a dit : Le Prophète, paix et salut sur lui, s'est reposé chez moi, puis il s'est réveillé en souriant. Je lui ai demandé la raison de ce sourire, et il a dit : 'J'ai vu des gens de ma communauté voyager sur la mer comme des rois sur leurs trônes.' Elle a dit : 'Prie pour que je sois parmi eux, ô Messager d'Allah.' Il a répondu : 'Tu es parmi eux.' » Ce rêve du Prophète, paix et salut sur lui, a eu lieu pendant la journée.



Certains savants disent que les rêves ne se produisent pas pendant le sommeil profond, mais plutôt pendant le sommeil léger, juste avant le réveil de la personne, et cela est basé sur l'expérience. Je ne connais pas de texte authentique et explicite du Prophète, paix et salut sur lui, à ce sujet.

Ce ne sont qu'une série d'indices qui ont été mentionnés précédemment. Un texte du Prophète, paix et salut sur lui, indique que certains types de rêves sont véridiques, comme les rêves vus par une personne honnête. Cela est lié à la personne pieuse, car une personne pieuse ne peut s'habituer au mensonge ni le rechercher. En effet, comme le Prophète, paix et salut sur lui, l'a rapporté dans le Sahih de l'imam Muslim : « Lorsque le temps approche de la fin - et dans une autre version : à la fin des temps - les rêves du musulman ne mentiront presque pas, et les personnes les plus véridiques en rêves seront les plus véridiques en paroles. » Cela signifie que plus une personne est honnête dans ses paroles, plus ses rêves seront véridiques. À la fin des temps, ces rêves seront véridiques, en raison de leur éloignement de la prophétie. C'est par la miséricorde d'Allah, Gloire à Lui, qu'Il accorde aux croyants des bonnes nouvelles et des avertissements à travers les rêves.

# **LES ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE L'INTERPRÉTATION DU RÊVE DU PROPHÈTE PAR ABOU BAKR AS-SIDDIQ, QUE LA PAIX ET LES BÉNÉDICTIONS D'ALLAH SOIENT SUR LUI.**

Il est nécessaire pour une personne qui interprète les rêves d'être prudente. Si elle fait partie de ceux qui interprètent les rêves et qu'elle a des connaissances en la matière, elle peut les interpréter. Même si elle se trompe, elle ne pèche pas. C'est ainsi qu'Abou Bakr, qu'Allah soit satisfait de lui, a interprété certains rêves et s'est trompé, comme l'a expliqué le Prophète, paix et salut sur lui, dans le hadith authentique rapporté par Ubayd Allah ibn Abdullah d'après Abdullah ibn Abbas. Un homme est venu voir le Prophète, paix et salut sur lui, et a dit : « Ô Messenger d'Allah ! J'ai fait un rêve. Il m'a semblé voir un nuage dans le ciel qui distillait du beurre et du miel, puis une corde a été tendue du ciel et un homme s'y est accroché et est monté. Puis un autre homme s'y est accroché et est monté, puis un autre homme s'y est accroché et est monté, puis un autre homme s'y est accroché et la corde s'est rompue, mais elle a été reconnectée et il est monté. » Abou Bakr a alors dit : « Laisse-moi l'interpréter, ô Messenger d'Allah ! » Il a répondu : « Interprète-la. » Abou Bakr a dit : « Ce nuage représente le Coran. Le beurre et le miel représentent le bien qu'il contient, et les gens en prennent en fonction de leurs capacités. Quant à celui qui s'est accroché à la corde et est monté, c'est toi. Puis un homme s'y accrochera après toi, puis un autre homme, puis un autre homme et la corde se rompra, mais elle sera reconnectée pour lui. » Le

Prophète, paix et salut sur lui, a dit : « Tu as partiellement raison et partiellement tort. » Abou Bakr a demandé : « Par Allah, dis-moi ce que j'ai bien et ce que j'ai mal interprété. » Le Prophète, paix et salut sur lui, a répondu : « Ne jure pas. »

## **CELA SOULÈVE PLUSIEURS POINTS :**

- L'interprétation par une personne moins qualifiée en présence d'une personne plus qualifiée

Il n'y a pas de mal pour une personne d'interpréter un rêve en présence d'une personne plus qualifiée. En effet, Abou Bakr As-Siddiq, qu'Allah soit satisfait de lui, a interprété ce rêve alors que le Prophète, paix et salut sur lui, était présent. Il semble que le Prophète, paix et salut sur lui, n'ait pas interprété ce rêve parce qu'il contenait quelque chose qui aurait pu causer de la discorde parmi certains de ses compagnons.

- L'avertissement concernant le mal dans les rêves

Il est sage pour l'interprète de ne pas révéler tout ce qu'il sait sur un rêve. Le Prophète, paix et salut sur lui, n'a pas précisé ce qui était correct et ce qui était incorrect dans l'interprétation d'Abou Bakr, mais il a indiqué qu'il pourrait y avoir une erreur, légère ou importante. Cela montre la perspicacité d'Abou Bakr As-Siddiq, qu'Allah soit satisfait de lui, et que l'erreur était

minime. C'est pourquoi ce qui s'est passé après lui a confirmé en grande partie son interprétation après le Prophète, paix et salut sur lui.

Ce rêve est lié au bien général pour la communauté, en fonction de la nature de ce qui a été vu. Le beurre et le miel sont des choses louables et appréciées des gens, ils ont donc été interprétés comme représentant le plus grand bien, à savoir la révélation.

Il n'est pas répréhensible pour une personne, s'il y a un avertissement ou un conseil pour quelqu'un, de lui en parler personnellement sans en informer les autres. Ainsi, l'imam Shafi'i, qu'Allah lui fasse miséricorde, a vu un rêve concernant l'imam Ahmad avant la survenue de la fitna de la création du Coran et des persécutions qui allaient lui arriver. L'imam Shafi'i, qu'Allah lui fasse miséricorde, étant en Égypte, a écrit à l'imam Ahmad pour l'en informer afin qu'il se prépare à cette épreuve. Qu'Allah leur fasse miséricorde à tous deux.

## **AGIR EN FONCTION DES REVES**

Il n'est pas répréhensible pour une personne d'agir en fonction d'un rêve, que ce soit pour s'éloigner ou se rapprocher de quelqu'un, si elle en est convaincue et certaine, et que les raisons sont réunies sans tenir compte des désirs personnels ou des penchants de l'âme. Il faut toutefois être prudent. Il est rapporté qu'Omar ibn Al-Khattab, qu'Allah soit satisfait de lui, selon Ibn Abi Shayba d'après un hadith de Muhammad ibn Fudayl d'après Ata ibn

As-Sa'ib, qu'un juge qu'Omar avait nommé vint le voir et dit : "Ô Commandeur des croyants ! J'ai vu en rêve le soleil et la lune se combattre, et j'ai vu les étoiles se battre entre elles." Omar lui demanda alors : "Avec qui étais-tu ?" Il répondit : "J'étais avec la lune." Omar dit alors : "Par Allah, je ne te confierai aucune responsabilité." Omar, qu'Allah soit satisfait de lui, a déduit cela de la parole d'Allah, Gloire à Lui : "Nous avons effacé le signe de la nuit" [Al-Isra, 12]. En effet, le soleil demeure, sa lumière est plus forte et son influence sur les gens est plus bénéfique, contrairement à la lune. Cela démontre la perspicacité dans l'interprétation. Il n'est donc pas répréhensible d'être prudent.

## **L'INVERSION D'UN RÊVE DE MAUVAIS AUGURE EN UN RÊVE DE BONNE NOUVELLE**

Quant à transformer un rêve qui est par exemple un avertissement en une pure bonne nouvelle, cela relève de la spéculation et c'est un mensonge. C'est pourquoi Ibn Abd al-Barr, qu'Allah lui fasse miséricorde, a mentionné dans son livre "Al-Tamhid" que l'imam Malik, qu'Allah lui fasse miséricorde, a dit : « Peut-on interpréter un rêve sans connaissance ? » Il a répondu : « Est-ce un jeu avec la prophétie ? » Il a également dit : « Si l'interprétation est bonne, qu'il l'annonce. Si elle est mauvaise, qu'il dise quelque chose de bien ou qu'il se taise. » On lui a demandé : « Si elle est mauvaise, peut-il l'interpréter en bien ? » Il a répondu : « Non, il ne doit pas mentir. L'interprétation des rêves fait partie de la prophétie, on ne doit pas jouer avec. »

Ainsi, si une personne voit quelque chose de désagréable et qu'il n'y a aucune interprétation positive possible, il est préférable de garder le silence sur l'interprétation et d'encourager à prier, à accomplir de bonnes actions et à multiplier les rappels d'Allah, Gloire à Lui. C'est la meilleure attitude à adopter.

Quant à transformer un rêve en une fausse bonne nouvelle, c'est du mensonge, et il faut s'en abstenir. Il y a des textes adressés à celui qui a vu le rêve et des textes adressés à l'interprète, comme mentionné précédemment.

## **RACONTER SON RÊVE**

En ce qui concerne la personne qui a fait le rêve, cela est lié aux raisons de la véracité du rêve. Elle doit raconter son rêve à ceux qu'elle aime parmi les pieux, et non à ceux qui manifestent de l'envie, même s'ils sont pieux. En effet, les frères de Joseph étaient des gens pieux, mais aucun corps n'est exempt d'envie. Ainsi, il convient de ne partager son rêve qu'avec ceux que l'on aime. De même, si l'on voit du bien en quelqu'un, il faut le lui dire sans tarder.

Abou Bakr As-Siddiq, qu'Allah soit satisfait de lui, a dit, comme le rapporte Al-Bayhaqi d'après un hadith de Ziyad ibn Na'im : « Il vaut mieux pour moi qu'un homme musulman fasse un rêve à mon sujet alors qu'il est en état de pureté rituelle que ceci ou cela », c'est-à-dire qu'il le félicite par un bon rêve.

Cela fait partie des bonnes choses que l'on doit partager avec la personne concernée, comme c'est évident dans la nature des rêves. Allah, Gloire à Lui, les a faits comme des bonnes nouvelles, comme le dit Allah dans le Coran : « Ils ont la bonne nouvelle dans la vie présente et dans l'au-delà » [Yunus, 64]. Il est donc recommandé d'informer la personne concernée.

En revanche, si le rêve contient des éléments négatifs, il faut encourager la personne à agir vertueusement et l'appeler à respecter les principes généraux de l'islam.

## **DES POINTS IMPORTANTS POUR L'INTERPRÈTE LORS DE L'INTERPRÉTATION DES REVES :**

### **•LA PRUDENCE CONTRE LE MENSONGE DANS L'INTERPRÉTATION DES REVES**

Pour l'interprète, il doit se garder de l'invention, du mensonge et de la spéculation, car cela revient à parler en matière de prophétie. Il faut donc faire preuve de la plus grande prudence. En effet, spéculer, deviner ou parler sans certitude dans ce domaine est dangereux, car ces rêves sont liés à la prophétie. De plus, certaines personnes peuvent agir en fonction de ces interprétations, ce qui peut les perturber, les rendre anxieuses ou les plonger dans l'inquiétude. Cela est arrivé à certains compagnons du Prophète, paix et salut sur lui. Comme il est rapporté dans le hadith authentique d'Abou

Qatada, il a dit : « Je faisais des rêves qui me rendaient malade, jusqu'à ce que le Prophète, paix et salut sur lui, dise : "Si l'un de vous fait un rêve qui lui déplaît, qu'il souffle trois fois sur sa gauche, qu'il cherche refuge auprès d'Allah contre Satan, et qu'il ne raconte pas son rêve, car il ne lui fera aucun mal." »

Cela nous apprend plusieurs choses : même un homme pieux peut faire un rêve qui le préoccupe et lui cause du tort, bien que cela ne lui fasse pas de mal. Si cela s'applique aux compagnons du Prophète, paix et salut sur lui, qui sont les plus sûrs d'entre nous, cela s'applique encore plus aux autres. De plus, si le rêve est déplaisant, il ne faut pas le raconter.

Est-il dit que le fait de ne pas raconter un rêve est un signe qu'il ne se réalisera pas ? Est-il dit qu'une personne ne devrait pas parler d'un mauvais rêve pour éviter le mal qu'il pourrait causer, ou est-ce pour éviter le mensonge et les suggestions du diable ?

On dit que cela peut signifier les deux : d'une part, cela peut être pour éviter le mensonge, car le rêve pourrait être faux et inventé, et il ne faut pas en parler si cela attriste la personne. D'autre part, cela peut également signifier que le rêve peut être interprété de deux façons : une bonne et une mauvaise. Les rêves, à mon avis, sont comme des miroirs, ils ont plusieurs facettes. D'un angle, ils montrent une chose, et d'un autre angle, une autre chose. Si l'on interprète un rêve de manière négative, il sera négatif, et si l'on l'interprète de manière positive, il sera positif.



## L'INTERPRÉTATION D'UN RÊVE PAR L'INTERPRÈTE LORSQUE CELUI-CI A PLUSIEURS ASPECTS.

Lorsqu'une personne est compétente dans l'interprétation des rêves et voit qu'un rêve peut avoir deux interprétations, elle doit choisir l'interprétation positive et ne pas mentionner l'interprétation négative, afin que le rêve se réalise de manière positive. Cela est évident dans la parole du Prophète, paix et salut sur lui, dans le hadith d'Abu Ruzayn : « Le rêve est suspendu à la patte d'un oiseau, s'il est interprété, il se réalise. ». Cela signifie qu'il se réalise selon l'une des deux interprétations : positive ou négative. Cela est également soutenu par ce qui est rapporté dans les Sunan d'Al-Darimi, d'après un hadith de Sulayman ibn Yasar d'après Aïcha, qu'Allah soit satisfait d'elle : « Une femme venait voir le Prophète, paix et salut sur lui, alors que son mari était absent pour le commerce. Elle venait lui dire qu'elle voyait dans ses rêves que le pilier de sa maison tombait et qu'elle donnait naissance à un enfant borgne. Le Prophète, paix et salut sur lui, lui disait : “Ton mari reviendra sain et sauf, et tu donneras naissance à un garçon.” Puis, elle est venue voir le Prophète, paix et salut sur lui, et a rencontré Aïcha, qu'Allah soit satisfait d'elle, et lui a raconté son rêve. Aïcha lui a dit : “Je vois que le pilier de ta maison est tombé ou s'est brisé et que tu as donné naissance à un enfant borgne.” Aïcha a alors dit : “Ton mari ne reviendra pas, et tu donneras naissance à un enfant mauvais.” Son mari ne revint pas, et elle donna naissance à un enfant mauvais. Lorsque le Prophète, paix et salut sur lui, revint, Aïcha lui raconta ce qui s'était passé avec cette femme. Le Prophète lui dit alors : “Non, Aïcha ! Interprète les rêves de la meilleure manière possible, car lorsqu'ils sont interprétés, ils se réalisent.” » Cela est également soutenu par ce qui est rapporté dans le Mustadrak d'Al-Hakim : « Lorsqu'un rêve est interprété, il se réalise. »

On dit qu'une personne qui voit plusieurs interprétations possibles pour un rêve doit toujours choisir la meilleure interprétation. Si elle voit une interprétation négative, elle ne doit pas l'interpréter et doit plutôt encourager

à faire le bien. Si quelqu'un insiste pour connaître la signification d'un rêve mauvais, il ne faut pas lui répondre, même s'il insiste et jure. C'est pourquoi Abou Bakr As-Siddiq, qu'Allah soit satisfait de lui, a dit dans ce rêve : « Par Allah, ô Messenger d'Allah, dis-moi ce que j'ai bien interprété et ce que j'ai mal interprété. » Le Prophète, paix et salut sur lui, a répondu : « Ne jure pas. »

Il semble que le Prophète, paix et salut sur lui, n'ait pas voulu donner cette interprétation, car un rêve se réalise lorsqu'il est interprété, même s'il n'a qu'une seule signification. Les rêves peuvent être des bonnes nouvelles dans les domaines du bien, et si une personne se corrige à travers une bonne action ou quelque chose de similaire, cela peut être un avertissement qu'elle doit transmettre. Si le rêve est purement mauvais et que celui qui le fait semble sincère, il ne faut pas le raconter car cela pourrait le décourager, le rendre malade et l'inquiéter.

Un rêve peut être véridique ou trompeur, donc il est important de faire attention. Si quelqu'un comme Abou Bakr As-Siddiq, qu'Allah soit satisfait de lui, peut faire une erreur, alors d'autres peuvent également se tromper, tout comme celui qui transmet l'interprétation peut se tromper.

## **PRUDENCE LORS DU RÉCIT DES RÊVES**

Il y a plusieurs points sur lesquels une personne doit être claire, notamment : celui qui fait un rêve doit être prudent et précis en le racontant. Il doit

également examiner les conditions de son sommeil et rassembler les indices pour déterminer s'il pense que le rêve est véridique ou non. De même, l'interprète doit éviter toute spéculation car cela touche à un aspect de la prophétie.

## **CONNAÎTRE L'ÉTAT DU RÊVEUR**

Il est également nécessaire que l'interprète connaisse l'état du rêveur en termes de sa piété et de sa situation personnelle, car les rêves peuvent varier selon les circonstances. Un rêve peut apparaître de la même manière, mais il diffère s'il est fait par un supérieur ou un subordonné, par un dirigeant ou un exécutant, par une personne libre ou un esclave, par une femme ou un homme, par un enfant ou un adulte, par une personne malade ou en bonne santé. Ces variations sont importantes car les circonstances de la personne peuvent influencer sur le rêve. Par exemple, un rêve fait en voyage peut être différent d'un rêve fait en résidence, même s'ils semblent identiques. C'est pourquoi le Prophète, paix et salut sur lui, demandait des informations sur la personne s'il ne la connaissait pas, comme mentionné dans le hadith d'Anas ibn Malik, rapporté par l'imam Ahmad avec une chaîne de transmission authentique dans son Musnad.

Si le rêve concerne quelque chose de général et de positif, il est bon de le partager avec les autres.

## **ASSUMER L'INTERPRÉTATION DES RÊVES**

Il est également important que ceux qui sont compétents dans l'interprétation des rêves se rendent disponibles pour les gens dans ce domaine. C'est une bonne chose si l'interprète est compétent et bien informé. En effet, le Prophète, paix et salut sur lui, demandait souvent à ses compagnons, comme mentionné dans le hadith de Samura dans le Sahih : « L'un de vous a-t-il fait un rêve ? » De même, Abou Bakr As-Siddiq, qu'Allah soit satisfait de lui, demandait à ceux qui l'entouraient : « L'un de vous a-t-il fait un rêve ? » comme cela est rapporté dans les Shu'ab al-Iman par Al-Bayhaqi.

Ces rêves peuvent concerner les affaires des gens, apportant des bonnes nouvelles ou des avertissements. Ainsi, une personne peut se préparer et patienter face aux épreuves, sachant qu'elles viennent d'Allah, Gloire à Lui. En tout cela, le croyant trouve du bien.

#### **LA PRUDENCE DANS L'INTERPRÉTATION SANS CONNAISSANCE**

Il est également important que ceux qui assument la responsabilité de l'interprétation des rêves soient prudents. Leur position ne leur donne pas le droit de parler sans connaissance ni de répondre à toutes les questions et les sollicitations. Ils doivent faire preuve de prudence et, s'ils ont un doute, ne pas être catégoriques dans leur interprétation. Même les personnes compétentes peuvent se tromper, il ne faut donc jamais être absolument certain. Encore moins jurer sur l'interprétation ou affirmer avec certitude

qu'un événement se produira à un moment précis. Les rêves, quant à leur réalisation, n'ont pas de limite fixe selon les textes. Une personne peut faire un rêve qui se réalise après un an, dix ans, vingt ans ou quarante ans.

Selon certains récits, le rêve de Joseph, paix sur lui, s'est réalisé après quarante ans. Al-Bayhaqi rapporte dans son livre *Shu'ab al-Iman*, d'après un hadith de Salman al-Farisi, qu'Allah soit satisfait de lui, qui a dit : « Le rêve de Joseph, paix sur lui, s'est réalisé après quarante ans. » Un autre hadith rapporté par Shaddad chez Al-Bayhaqi dit également : « Il s'est réalisé après quarante ans. » C'est le délai maximal pour la réalisation d'un rêve. Ce sont des récits rapportés, sans fondement certain dans la révélation, mais généralement, les rêves se réalisent dans un délai rapproché, bien qu'ils puissent parfois prendre plus de temps.

Il apparaît - et Allah sait mieux - que la proximité ou l'éloignement de la réalisation d'un rêve dépendent des personnes concernées. Si le rêve concerne directement une personne sans toucher les autres, il se réalise rapidement. En revanche, si le rêve concerne l'ensemble des gens, il se réalise généralement plus tard. Cela s'explique par le fait que les changements dans la vie d'une seule personne se produisent plus rapidement que les changements au sein des nations et des peuples. Ainsi, si le rêve concerne des nations et des peuples, sa réalisation est plus lointaine. Par contre, si le rêve concerne un individu, celui-ci peut mourir soudainement, contrairement aux nations et aux peuples dont les changements et les disparitions prennent plus de temps.

## EXAMINER LES INDICES DU RÊVE AVANT DE L'INTERPRÉTER

Les interprètes doivent examiner les conditions du rêve. S'il concerne un individu, il diffère de celui qui concerne un groupe. Plus le rêve concerne un grand nombre de personnes, plus sa réalisation est éloignée. S'il concerne une ville, il sera plus proche que s'il concerne un pays ou une grande nation. De même, plus le rêve concerne une vaste étendue de terre, plus sa réalisation sera éloignée. L'interprète doit tenir compte de ces indices, car ils reflètent sa connaissance et sa compétence dans ce domaine.

On peut peut-être déduire de la parole du Prophète, paix et salut sur lui : « À la fin des temps, le rêve du croyant ne mentira presque pas » que la fin des temps est proche de l'Heure (le Jour du Jugement). Lorsque l'Heure est proche, il est logique que ce qui en fait partie se rapproche également, y compris la période entre la vision du rêve et sa réalisation. Contrairement à la longue période avant l'Heure, comme dans l'histoire de Joseph, paix sur lui, où la période entre lui et l'Heure est plus longue que celle entre la communauté de Muhammad, paix et salut sur lui, et l'Heure, surtout pour la dernière partie de la communauté de Muhammad. C'est pourquoi la réalisation de son rêve a pris quarante ans.

Il est nécessaire que, tout comme une personne doit faire preuve de miséricorde envers les gens dans les obligations religieuses et les commandements, elle doit également faire preuve de miséricorde dans l'interprétation des rêves pour éviter de causer des difficultés. Allah, Gloire à Lui, a fait de Sa religion une facilité, et Il veut également pour la communauté la facilité, comme Il l'a dit : "Allah veut pour vous la facilité" [Al-Baqara : 185]. Cette volonté s'applique tant dans la volonté cosmique que dans la volonté législative. De même, l'interprète doit vouloir la facilité pour le rêveur en lui transmettant la connaissance de la manière la plus simple afin de ne pas lui causer de difficulté.

Les gens diffèrent dans leur compréhension de l'interprétation. Certains sont sensibles à la réception de l'interprétation. De nombreux interprètes ignorants ont séparé des couples, des frères et ont découragé beaucoup de gens de faire le bien à cause d'une interprétation erronée ou en révélant des rêves mauvais qui ne devraient pas être interprétés.

Le discours sur les rêves est vaste, et nous demandons à Allah, Gloire à Lui, de nous accorder aide et succès. Que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur notre Prophète Muhammad.

# LES QUESTIONS

## LES CONDITIONS REQUISES POUR INTERPRETER LES REVES

Question : Est-il nécessaire pour l'interprète de connaître et de mémoriser une grande partie de la Sunna et du Coran ? Et pour celui qui ne les a pas mémorisés, est-il permis d'interpréter les rêves ?

Réponse : Pour ce qui est de l'interprétation des rêves, elle peut être basée sur des évidences apparentes des paroles d'Allah, Gloire à Lui, et des paroles du Prophète, paix et salut sur lui, dans certaines règles qui aident à l'interprétation. Ensuite, l'interprète fait des analogies à partir de cela. La science des rêves, comme la science de la charia, trouve son origine dans la révélation et l'inspiration d'Allah, Gloire à Lui, au Prophète, paix et salut sur lui. Elle est ensuite devenue codifiée, avec des règles, tout comme les principes du fiqh et les règles juridiques, ainsi que les règles des autres sciences comme celles de la langue. La langue, à l'origine, vient d'Allah, Gloire à Lui, qui l'a inspirée à l'homme. Elle est ensuite devenue structurée et régie par des règles, permettant à l'homme de faire des analogies et de formuler des jugements. De même, la science des rêves peut être juste ou erronée en fonction de la compétence de l'interprète.

L'interprétation des rêves est souvent entourée de complexités, selon la précision et la rigueur de l'interprète. Les rêves peuvent contenir à la fois des éléments corrects et incorrects, en fonction de la combinaison des causes. Le



Prophète, paix et salut sur lui, a expliqué certains principes dans certaines de ses interprétations.

Par exemple, la chemise ou le vêtement est un symbole de la religion, le lait symbolise la piété, la vertu et la miséricorde, et les moutons représentent les gens avec leurs différences. À partir de ces symboles, l'interprète peut faire des analogies. Si une personne voit quelqu'un portant une chemise tachée ou sale, cela peut indiquer des péchés, symbolisant une déformation de la religion et une diminution de sa beauté et de son éclat. De même, si une personne voit du lait mélangé à de l'eau ou à autre chose, cela peut indiquer la connaissance et la vertu, surtout si le lait est en grande quantité. L'interprète peut alors utiliser ces éléments pour formuler des analogies avec d'autres aspects.

De même, l'interprète doit chercher à améliorer les gens et ne pas se contenter d'interpréter le rêve sans contexte. C'est pourquoi, lorsque Joseph, paix sur lui, a été consulté par les deux jeunes hommes en prison pour l'interprétation de leurs rêves, il a d'abord profité de l'occasion pour les inviter à l'unicité d'Allah : « Des seigneurs divers sont-ils meilleurs, ou Allah, l'Unique, le Dominateur Suprême ? » [Yusuf : 39]. Il a voulu ainsi les appeler à l'unicité d'Allah et les avertir de leur état. Ce n'est qu'après qu'il leur a interprété leurs rêves.

De même, si l'interprète constate quelque chose indiquant une négligence dans la prière, il doit d'abord inviter la personne à observer et à maintenir la prière, et lui expliquer que négliger la prière est une chose grave. Ce n'est qu'après cela qu'il doit interpréter le rêve.

## **L'INTERPRETATION DES REVES ENTRE CERTITUDE ET CONJECTURE.**

Question : L'interprétation des rêves est-elle basée sur la conjecture ou sur la certitude ?

Réponse : L'interprétation des rêves est basée sur la conjecture, sauf pour le Prophète, paix et salut sur lui. Nos discussions se concentrent sur les affaires et les situations des personnes ordinaires. De nombreuses personnes exploitent ce domaine à des fins commerciales sur les chaînes de télévision et au téléphone. Il y a ceux qui sont sincères et pieux, mais qui peuvent se tromper ou réussir. Les gens varient beaucoup dans ce domaine, certains apportant beaucoup de bien ou de mal.

## Notes

Nous nous contentons de ce qui précède à titre de résumé et de concision, et non pas de manière détaillée et exhaustive, car le lieu du détail est dans un autre contexte, et par volonté de diffusion et de simplification, nous avons traité ces questions de manière concise.

Je demande à Allah, Gloire et Majesté à Lui, de nous accorder à vous et à nous la satisfaction, et que la paix et les bénédictions soient sur notre Prophète Muhammad, ainsi que sur sa famille, ses Compagnons, et ceux qui les suivent avec bienfaisance jusqu'au Jour du Jugement.

## Quatrième de couverture

Cet ouvrage est le fruit des efforts de plusieurs frères et sœurs anonymes, visant à diffuser la science de manière gratuite et explicite au plus grand nombre. L'œuvre originale a été traduite, dans le souci de retranscrire les écrits de la manière la plus fidèle possible au texte original.

Vous pouvez également participer à cette œuvre de bien en diffusant cet ouvrage au plus grand nombre, soit physiquement en imprimant la version simplifiée et en la partageant avec votre entourage ou dans les lieux de culte autour de vous, soit par le biais de la version digitale, afin de contribuer à cet acte de bien et d'obtenir une part de la récompense.

Vous pouvez accéder gratuitement à ces différentes versions (imprimable/digital) via le QR code suivant :



Nous demandons au Seigneur, le Très-Haut, d'accepter notre œuvre.